



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 05

Groupement enseignement général

Capitaine de frégate
Pierre-yves Grente
groupe D2

Fiche de stratégie

- OBJET : sujet n° 3 / depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ?

P. JOINTE(S) : une fiche

Pièce(s) jointe(s)
à la
Fiche de stratégie

du CF GRENTE Pierre-Yves

1. Situation générale

Pendant la période de la Guerre froide, le facteur nucléaire a structuré les relations internationales.

A la base des stratégies militaires du monde occidental, il déterminait toutes les fonctions de défense. Les armes nucléaires étaient considérées à la fois comme des insignes suprêmes du pouvoir politique et comme des instruments militaires indispensables.

Pendant cette période, les deux superpuissances ont du, à leur grand désarroi, partagé leur monopole : en 1952, le Royaume-Uni entre dans le « club nucléaire », suivi par la France en 1960 et par la Chine en 1964. C'est, en quelque sorte, le début de la prolifération. Mais, l'effondrement du Pacte de Varsovie et l'implosion de l'URSS ont radicalement changé le paysage géostratégique et bouleversé la perception du nucléaire : sans menace massive, l'arme nucléaire a perdu sa fonction militaire immédiate ; face aux nouveaux défis de l'après-guerre froide, elle semble à la fois inappropriée et insuffisante. La perte de signification militaire a entraîné une réduction énorme du poids politique : aujourd'hui, une grande puissance se définit moins par son statut nucléaire que par la performance économique. En même temps, l'effondrement de l'URSS et les guerres du Golfe ont attiré l'attention internationale sur les nouveaux dangers de la prolifération et sur les risques de dissémination des matières, équipements et technologies permettant la mise au point d'armes atomiques. De nombreux pays veulent accéder au rang de puissance nucléaire. L'anarchie nucléaire menace donc de succéder à l'ordre nucléaire de la guerre froide. Etant donné ces changements, la question nucléaire a tourné, ces dernières années, presque exclusivement autour de la non-prolifération et du désarmement. Mais la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ? Ne faut-il pas la repenser tant au niveau national qu'au niveau européen ?

2. La non prolifération : un bilan mitigé et pourtant l'urgence d'une action mondiale

Le TNP, signé à New York en 1968 par 178 états dont cinq pays nucléaires officiels, a été prorogé en 1995 pour une durée illimitée. La France y a adhéré en 1972. Il vise à « *la cessation de la course aux armements et au désarmement général et complet sous un contrôle strict et efficace* ». Il inclut le traité CTBT d'interdiction des essais et l'interdiction de production de matières fissiles à des fins militaires. Par ce traité, les états nucléaires s'engagent à ne rien faire qui puisse favoriser la dissémination quand, dans le même temps, les états non nucléaires s'engagent à le rester. Le bilan en est mitigé : ce traité est indéniablement l'un des plus universels qui soit, mais il a le tort d'avoir été proposé par les deux superpuissances et de correspondre en fait à la volonté des Etats possédant l'arme atomique. Il ne leur crée pas finalement de contraintes supplémentaires. Ce pêché originel explique encore toutes les tensions entre Etats du « club nucléaire » et états au seuil de posséder l'arme atomique.

Certes toute l'Amérique du Sud, l'Afrique, le Pacifique Sud et le Sud-Ouest asiatique sont devenues des zones exemptes d'armes nucléaires. Les puissances nucléaires ont considérablement réduit leurs arsenaux et se sont engagées, lors de la prolongation du Traité de Non-Prolifération (TNP), à continuer sur la voie du désarmement.

Mais nous sommes toujours loin d'un monde dénucléarisé : le parlement russe refuse de ratifier le Traité START-II, et même si celui-ci devait être appliqué un jour, la Russie et les Etats-Unis maintiendront plus de 3500 têtes nucléaires stratégiques opérationnelles et en garderont autant en réserve stratégique. Les armes nucléaires tactiques sont toujours exclues de tout traité. En même temps, la Russie n'a pas diminué, mais accru le rôle de l'arme nucléaire dans son concept de défense. La cinquième puissance nucléaire déclarée, la Chine, reste complètement à l'écart du processus de désarmement et est même en train de moderniser et d'augmenter son arsenal nucléaire. L'attitude des pays nucléaires non-déclarés (Israël, Pakistan, Inde) est toujours aussi imprévisible tandis que les dernières crises internationales ont toutes été liées à la prolifération et à l'existence (réelle ou prétendue) d'armements nucléaires : les trafics du père de la bombe atomique pakistanaise, Abdul Qadeer Khan ; le désarmement de l'Irak ; les pourparlers avec la Corée du Nord ; les négociations avec l'Iran ; la « coopération » avec la Libye. Tous ces dossiers brûlants montrent à quel point l'arme nucléaire est perçue par de nombreux pays, voire des organisations, comme un instrument politique et comme la seule manière d'assurer leur destinée de manière autonome.

C'est la raison pour laquelle la dissémination des armes de destruction massive a été l'un des grands sujets du sommet du G8 à Evian et que les Etats-Unis avaient proposé en mai 2003 une « initiative pour la sécurité contre la prolifération ». Dix Etats, dont la France, ont adhéré d'emblée à ce projet et 62 autres lui ont apporté leur soutien.

Cette approche centrée sur la contre-prolifération comprend certes de nombreuses mesures concrètes mais elle ne résout pas le problème du clivage entre les pays dotés de l'arme nucléaire et les autres, qui ressentent comme une discrimination cette interdiction d'accéder à une telle arme et n'adhèrent pas aux stratégies déclaratoires des puissances nucléaires.

3. Quelle perspective pour la stratégie nucléaire ? Vers une stratégie de maîtrise de la violence en Europe

Les défis de la prolifération apparaissent comme essentiellement liés à la sécurité des armements et à la maîtrise de leur approvisionnement. Il convient donc de ne pas réduire la stratégie nucléaire à une politique sécuritaire mise en œuvre par des pays riches contre des pays identifiés comme proliférateurs ou contre des groupes terroristes. Il ne s'agit que de l'un des volets d'une stratégie nucléaire plus globale destinée réduire le niveau de menace pesant sur la planète.

Les armes nucléaires ont toujours été des instruments politiques. Pendant la guerre froide, elles symbolisaient, à l'intérieur de l'Alliance Atlantique, à la fois le leadership absolu des Etats-Unis et la souveraineté nationale des puissances nucléaires. Ces deux éléments sont aujourd'hui en question : l'Alliance Atlantique et l'Europe politique sont en pleine transformation ; la relation entre les deux rives de l'Atlantique est à redéfinir tout comme le rôle de l'Etat-Nation en Europe. Le nucléaire ayant toujours été étroitement lié à la structure interne de l'Alliance, de tels changements ne pouvaient pas rester sans effet sur lui.

La discussion actuelle sur une politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et donc, à terme, sur une dissuasion européenne est ainsi une conséquence logique des modifications qui ont eu lieu depuis la chute du mur de Berlin. Tant que les armes nucléaires restent un élément clé de la sécurité occidentale, même en tant qu'ultime rempart seulement contre la réapparition des grands conflits, le débat sur une politique européenne de défense comprend forcément cette dimension.

Quelle voie peut-on donc emprunter ?

Dans un article paru en 1999 dans la RDN, le CV DUFOURCQ définissait une oscillation stratégique entre, d'une part, un premier monde solidaire et policé et, d'autre part, un deuxième monde « gris » et anarchique : « l'oscillation mise en évidence entre un monde des Etats structurés et un monde des intérêts dissimulés menace en fait la valeur des principes sur lesquels nous avons fondé un certain ordre mondial ». Cette image semble plus que jamais d'actualité tant les chocs entre ces mondes sont rudes et de plus en plus incontrôlables. A l'instar du général Francard, l'auteur préconise ensuite une stratégie de la maîtrise de la violence sous toutes ses formes avec « un seul mode d'action, la réduction puis la suppression de la liberté de manœuvre des auteurs de guerre potentiels ».

Le débat sur la stratégie nucléaire doit intégrer ce mode d'action comme ligne directrice et définir une palette d'outils permettant de disqualifier le recours à l'arme nucléaire.

Tout d'abord, la critique actuelle de la dissuasion nucléaire par de nombreux pays est normale : la notion de dissuasion reste encore une notion occidentale qui n'est pas partagée par les nouveaux proliférants ni par les proliférants éventuels, notamment en Asie. Le choix que feront certains pays du Sud de se doter ou non d'une capacité nucléaire militaire dépendra notamment de leurs perceptions des politiques et des stratégies nucléaires des pays du Nord. L'enjeu fondamental est donc l'explication de la notion de dissuasion à la communauté internationale.

Ensuite, il s'agit de réfléchir aux partenariats dans le domaine nucléaire, notamment au niveau européen. Il faut « faciliter la constitution de pôles régionaux sous la houlette solide et concertée de puissance à l'inertie vérifiée. »¹. Dans cette perspective, l'Europe peut devenir un élément moteur de cette politique de maîtrise de la violence nucléaire.

On se souvient que l'idée de **dissuasion concertée** reprise par A. Juppé et J. Chirac en 1995 avait fait long feu car :

- la France a toujours eu une doctrine nucléaire autonome par rapport à l'OTAN, revendiquant une autonomie politique. Cette position l'a conduite à un isolement politique et à un retard culturel par la méconnaissance des dispositifs de dialogue otaniens sur ce sujet.
- La primauté politique donnée à la dissuasion française ne rend pas crédible le transfert de la politique de dissuasion vers une Europe dénuée de pouvoir politique central.

¹ « l'oscillation stratégique » ; CV Dufourcq ; RDN 1999

- Vis à vis de l'Allemagne, la dissuasion française est assez mal perçue (l'Allemagne était visée par la composante terrestre tant qu'elle était en service).

Une telle idée est pourtant séduisante à long terme pour que l'Europe s'impose comme une puissance militaire de premier plan, capable d'agir dans le domaine de la maîtrise de la violence.

Il est clair que l'émergence d'une dissuasion européenne ne pourra être envisagée que :

- lorsque la France aura clarifié ses relations vis à vis de l'OTAN
- lorsque l'Europe sera dotée d'un pouvoir politique central apte à assumer la légitimité d'un discours commun sur la dissuasion nucléaire.

Il semble évident qu'une dissuasion européenne unifiée, comprenant le partage de la décision d'emploi, n'est concevable, tout au plus, qu'à la fin du processus d'intégration politique. Mais il faut commencer à agir dès maintenant à construire une politique commune car la menace de la prolifération sauvage est prégnante, surtout depuis le 11 septembre 2001.

Par ailleurs, la dissuasion concertée ne peut avoir de succès que si elle s'inscrit dans une restructuration générale des liens transatlantiques. Une dissuasion européenne ne se construit pas en tant que projet exclusivement européen - dès le départ, le couplage avec la dissuasion américaine doit être partie intégrale du plan de construction. Cela semble d'autant plus logique que toute crise impliquant le nucléaire concernerait automatiquement les Etats-Unis.

Lectures : Ramsès 2004 et 2005 ; article de Mr Burkhard Schmitt (1997) ; article du CV DUFOURQ (RDN mars 1999)